

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 27/01/2011

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine qui donne pouvoir à MICHAUD Sylvie, MICHARD Jean-Louis qui donne pouvoir à PERRIN Raphaël, MOYAT Alain qui donne pouvoir à PILLARD Claudie, GINDRE Nicolas.
Secrétaire de séance :	RAFFIN Christelle

M. Le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 20/12/2010 qui est approuvé à l'unanimité.

I. MAISON DE L'ENFANCE : EMPLOIS

M. le Maire rappelle la délibération du 06/12/2010 décidant de municipaliser la gestion du CLSH Lamoura-Septmoncel à compter du 01 janvier 2011, et de réintégrer le personnel selon leur type de contrat dans un emploi équivalent en qualité d'agent de droit public non titulaire.

La commune de Septmoncel est signataire et responsable du personnel. La convention de délégation entre les communes de Lamoura et Septmoncel est en cours de finalisation.

Concernant la commune, M. le Maire est autorisé par délibérations du 29/01/2002 et du 31/01/2003 à recruter du personnel contractuel en cas de surcroît de travail exceptionnel, arrêts maladie, congés maternité et congés annuels des employés communaux.

Aussi, M. le Maire souhaite réactualiser les délibérations précitées en intégrant le personnel de la maison de l'Enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

M. Le Maire ou M. Le Maire Adjoint sont autorisés à signer les contrats de travail pour répondre aux nécessités de service (surcroît de travail exceptionnel, arrêts maladie, congés maternités, congés annuels).

Par ailleurs, deux comités de pilotage « Petite Enfance » et « Enfance Jeunesse » seront créés composés à parité de parents concernés et de représentants des deux municipalités.

Les élus référents sont Mme Nadia LAHU pour Lamoura, M. Raphaël PERRIN pour Septmoncel.

Une commission « personnel » doit être mise en place et M. Le Maire souhaite que des membres du Conseil Municipal fassent partie de cette commission.

Vu les élus siégeant à la commission affaires sociales « Maison de l'Enfance » mise en place le 30/05/2008,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité nomme à la « commission personnel » M. Patrick GINI, Maire Adjoint, Mme Claudie PILLARD, Mme Christelle RAFFIN,

D'autre part, Mme Marie-Madeleine GUILBERT, directrice de la crèche partira en retraite le 31/01/2011 après 7 ans et 3 mois de services. Un accord conventionnel prévu par l'association Familles Rurales en cas de départ volontaire à la retraite instituait une prime de 1/10^{ème} de mois de salaire par année d'ancienneté.

Le transfert de personnel à la collectivité impose le maintien des mêmes avantages. En conséquence, une prime de compensation à Mme Marie Madeleine GUILBERT pour un montant de 1974.10€ sera versée sur le salaire du mois de janvier 2011

II. MAISON DE L'ENFANCE : CREATION DE REGIE ET SOUS-REGIE DE RECETTES / NOMINATIONS REGISSEURS

M. le Maire informe de la nécessité d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement du produit des inscriptions temporaires aux services de la crèche et du (CLSH) Lamoura/Septmoncel.

De manière à répondre aux mieux aux usagers de ces services, la régie de recettes principale sera installée en mairie de Lamoura avec pour régisseur Mme Claire TESMOINGT et régisseur adjoint Mme Jenny JACOTOT.

La sous-régie de recettes sera installée en mairie de Septmoncel avec pour sous-régisseur Mme Christine ROSSERO et sous régisseur adjoint Mme Françoise DAVID RAISON.

Les actes de nominations seront faits par arrêtés de M. le Maire de Septmoncel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à la création de ces régies de recettes.

III. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE : NOMINATION AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

M. le Maire fait part du courrier de M. le Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude informant que lors du prochain Conseil Communautaire les membres des différentes commissions communautaires seront désignés conformément aux statuts.

Aussi, il est nécessaire de communiquer la liste des conseillers municipaux souhaitant siéger dans ces commissions, sachant que le nombre ne pourra dépasser 14 à 15 conseillers.

Les propositions sont les suivantes :

COMMISSIONS	NOMINATION
Service Public d'Assainissement Non Collectif	Alain MOYAT
Sports	Jean-Christophe SAVOIE
Culture	Christelle RAFFIN
Agriculture Sylviculture	Bernard REGAD
Service à la Population	Elisabeth ARBEZ-CARME
Environnement	Claudie PILLARD
Ordures Ménagères	Alain ROLANDEZ
Economie	Raphaël PERRIN
Habitat	Jean-Louis MICHARD
Communication	Sylvie MICHAUD

IV. DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)

M. le Maire rappelle la réalisation d'une plate-forme sur le secteur de « la Fin du Pré » en vue d'accueillir des équipements sportifs.

Ce projet étant éligible au titre du CNDS pour une aide allant de 20 à 50%, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité sollicite une subvention au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour le financement des équipements.

M. Le Maire ou à défaut M. L'Adjoint sont autorisés à signer tous documents relatifs à cette affaire.

V. DEMISSION POSTE AGENT ENTRETIEN LOCAUX MAIRIE-PRESBYTERE

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Dorothy REGAD daté du 20/01/11 et reçu le 21/01/11 faisant part de son souhait de démissionner de son poste d'agent d'entretien des locaux de la mairie et du presbytère.

Considérant la nécessité de maintenir ce poste de 4 heures hebdomadaires afin d'assurer l'entretien des locaux de la mairie et du presbytère, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de diffuser une offre d'emploi par voie d'affichage sur la commune.

M. le Maire et M. l'Adjoint sont mandatés pour procéder au recrutement. Les membres du Conseil Municipal seront informés en réunion de travail.

VI. COURRIERS DIVERS

A) VENTE DE PARCELLES BOISEES SECTEUR DES MONTS

M. le Maire rappelle la proposition de vente par le Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.) de Franche-Comté de parcelles boisées sises "Les Monts" et la décision du Conseil Municipal en date du 21/12/2010 de faire une offre maximale de 21 000 €.

Aussi, M. le Maire fait part du courrier de réponse de la propriétaire proposant une remise de 20% sur l'estimation de base, soit 27 000€.

Les finances de la collectivité ne permettant pas de consentir à cette somme et l'analyse de la valeur du bien ne paraissant pas être en totale correspondance avec la réalité, le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas donner suite à cette affaire.

B) JURA CYCLISME : PASSAGE DU TOUR DU JURA SAMEDI 14 MAI 2011

M. le Maire fait part du courriel de M. le secrétaire de l'association Jura Cyclisme informant du passage du Tour du Jura Cycliste sur notre commune le 14/05/2011.

Il est fait état du besoin de bénévoles pour assurer la sécurité des coureurs et du public.

M. le Maire propose d'adresser un courrier à ladite association afin de connaître le nombre de bénévoles nécessaires, le descriptif du tracé ainsi que les horaires de passage de manière à pouvoir informer les membres des associations de la commune susceptibles d'apporter leur aide.

C) COMPTE RENDU INSPECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Mme Françoise PERALTA fait état du rapport d'inspection des archives de la commune réalisé par Mme Patricia GUYARD, directrice des archives départementales et M.VAUCHEZ en date du 13/12/2010 dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités territoriales.

Les registres d'état civil, délibérations, arrêtés, documents du cadastre, urbanisme et affaires courantes ont fait l'objet d'une vérification. Aucune lacune n'est constatée.

Par ailleurs, Mme Françoise PERALTA fait part de la dégradation de plusieurs registres d'état civil.

M. le Maire demande à Mme Françoise PERALTA de répertorier les besoins et de faire établir des devis pour la reliure de ces ouvrages.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) VENTE PARTIE BATIMENT DE LA POSTE

M. le Maire informe qu'il est obligatoire de faire pratiquer un diagnostic énergétique (DPE) pour que les agences immobilières soient en mesure de continuer à commercialiser le bien.

Des devis seront demandés aux entreprises effectuant ce type de rapport.

D'autre part, Mme Claudie PILLARD poursuit son travail sur la réalisation d'un panneau publicitaire pour la mise en vente du bâtiment.

B) BARRIERE GORGES DU FLUMEN

M. le Maire informe que le remplacement de la barrière à l'entrée des gorges du Flumen sera pris en charge par EDF pour un montant de 2780€ HT conformément à la délibération du 25/01/2010.

Les travaux seront réalisés par la Société F.T.T.A. de Septmoncel.

M. ECOIFFIER est missionné par le Parc Naturel Régional pour le suivi des travaux.

C) DEMANDE A L'ASSOCIATION SERVICE RURAL

Afin de solutionner les soucis récurrents de déneigement des moloks et de l'abri bus sur le secteur du Manon (La Trace et face au lotissement Gruet), M. le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité l'association Service Rural pour assurer ce service.

Le coût de la prestation sera réglé par la commune en fin de saison hivernale.

D) ETAT DES VOIES COMMUNALES

M. le Maire et M. Alain MOYAT ont procédé à une visite des voies communales afin d'établir un programme de travaux. Plusieurs secteurs sont à considérer avec prévision de 6 Tonnes de Point A Temps manuel.

Il reste à réaliser des travaux engagés en 2010 pour un montant de 11 254.36€ TTC regroupant 4 Tonnes de PAT et un monocouche route du Replan.

Dans la mesure des possibilités, il serait souhaitable d'ajouter sur le programme « monocouche » plusieurs tronçons.

D'autre part, M. le Maire informe que dans le cadre de la charte paysagère est intégrée la Place Dalloz jusqu'à la Place Centrale comprise. Par conséquent, il reste à charge pour la commune les travaux de la Place Centrale au 5 rue du Mont où il serait souhaitable de faire réaliser un enrobé. Des dossiers de consultation seront adressés aux entreprises.

E) AMENAGEMENT PLACE DALLOZ

M. le Maire informe que le CAUE sollicité pour apporter son aide au projet d'aménagement de la Place Dalloz n'a pas donné suite et le cabinet Conseil contacté ne s'estime pas compétent en la matière.

M. le Maire et M. Patrick GINI font part de leurs recherches et propositions.

M. Jean-Christophe SAVOIE se propose de travailler sur le projet « pierre ».

Les élus sont invités à faire part de leurs idées et réflexions. Une réunion de travail consacrée à ce point aura lieu jeudi 10/02/2011 à 20h00.

F) DEPARTS GERANTS CASINO

M. le Maire informe de la démission des gérants du Casino à compter du 15/02/2010.

Un entretien avec M. MULLE, responsable de recrutement au groupe Casino, M. Le Maire et Mme Sylvie MICHAUD a eu lieu le 27/01/2011. La volonté de maintenir le commerce sur le territoire est clairement exprimée par le groupe Casino.

Un couple extérieur à la région est potentiellement intéressé par la reprise du magasin.

Néanmoins des dossiers de candidature sont disponibles en mairie.

G) DEVIS LAVE VAISSELLE POUR CRECHE

M. le Maire fait part de la demande du personnel de la crèche d'acquérir un lave-vaisselle. Un devis a été établi par M. DEFRADAS pour un montant de 606€ TTC.

Cette demande sera étudiée au moment de l'élaboration du budget 2011.

H) PROBLEME RECEPTION TELEVISION TNT

M. Alain ROLANDEZ fait part des difficultés de réception de la télévision depuis le passage à la TNT et particulièrement depuis environ trois semaines sur tous les secteurs de la commune.

M. le Maire informe qu'un courriel a été envoyé le 24/01/11 demandant un rétablissement dans les meilleurs délais et sollicitant des explications précises concernant ce problème.

Séance levée à 22 h 40

Le Maire,

Affiché le 03/02/2011

Raphaël PERRIN